

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

19 septembre 1991 - n° 1052  
Hebdomadaire romand  
Vingt-huitième année

## Le socialisme critique

Keckskemét, une petite ville hongroise à cent kilomètres au sud de Budapest. En son centre, quatre places, qui s'emboîtent irrégulièrement et qui rythment des mouvements de tous les styles, de l'église gothique, dont un bas-côté a été transformé en bistrot, à la synagogue construite en style mauresque, devenue une école technique, ou encore au palais représentatif de l'art nouveau. A l'angle de la place principale, une HLM, architecturalement hideuse, dont les appartements étaient réservés à la nomenklatura locale, autrefois communiste. Une des perversions du régime que l'on dit officiellement enterré à Moscou fut la constitution d'une caste dirigeante, aux privilèges ostentatoires, véhiculant pour les justifier un discours égalitaire. Formidable retournement et détournement d'une révolution dont peut rendre compte une analyse où Marx fournit des outils utiles. L'empressement de nombreux commentateurs à liquider dans la même eau du bain le bolchévik Lénine (que n'écrivent-ils: Blum avait raison, non seulement en 1921, mais encore en 1945 !) et Marx est significatif d'un refus de comprendre la portée de la critique marxienne. Que nous apprend-elle ? L'inégale répartition des richesses, à l'échelle internationale et même à l'intérieur des nations les mieux pourvues, telle la Suisse, s'accompagne toujours d'un discours idéologique.

Lorsque quelques grands patrons de la banque ou de l'industrie contestent la compensation du renchérissement, ils reconnaissent que c'est un sacrifice qu'ils demandent aux salariés mais, ajoutent-ils, dans l'intérêt de tous et notamment de l'emploi. En revanche ils ne concèdent jamais qu'ils sont prêts à ouvrir leur comptabilité — pour faire la preuve qu'en rapport avec d'autres paramètres (niveau du franc suisse, charge du capital investi, rétribution des actionnaires) cette atteinte au pouvoir d'achat est justifiée. Lorsque M. Borgeaud au nom du Vorrort réclame tout un démantèlement fiscal — le jour même où les dernières statistiques démontrent que la Suisse est nettement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, notamment européens — il occulte bien sûr les exigences de la politique sociale, mais surtout il s'abstient de dénoncer les privilèges de la réglementation privée de la concu-

rence. Il se fait le champion de la compétitivité nationale, c'est-à-dire de nous tous, mais se garde de proposer un contrat où les deux parties poseraient leurs conditions et mesureraient leur apport. Le discours de toutes les nomenklaturas du monde répond toujours à la même topologie: nous savons ce qui est bon pour tous — nous le proposons, puis l'imposons pour le bien de tous — nous ne rendons pas de compte puisque nous détenons le savoir — nos avantages ne sont que le prix mérité de ce savoir. Le rôle constant du socialisme est de jouer en réponse un rôle critique et de l'appliquer aussi à lui-même dès qu'il détient des pouvoirs, publics ou politiques, et d'y soumettre aussi ses clientèles. Il ne s'agit pas seulement de justice sociale à vocation morale. La politique n'est pas un prêche. Ses classes dirigeantes économiques, politiques, médiatiques sont toujours tentées par l'exercice d'un pouvoir qui pourrait tendre à une captation de l'héritage de l'hoirie collective. S'appuyer sur ceux qui sont les moins bien servis, ce n'est pas moraliser distributivement, c'est refuser le contrat unilatéral. Une société qui intègre culturellement une telle critique et sait en régler le jeu se révèle, les preuves sont innombrables, plus efficaces même économiquement. Marx, il est vrai, ne l'avait pas pensé en ces termes.

AG

## Un brin de logique

(jd) L'Hebdo du 12 septembre dernier publie un intéressant sondage sur l'opinion des Suisses face aux requérants d'asile et à la politique menée dans ce domaine. Mais pourquoi faut-il que les auteurs du questionnaire faussent le sens de l'enquête en proposant un faux choix aux interviewés. A propos de la vague récente d'attentats commis contre des centres d'hébergement, les sondés ont le choix entre «des actes honteux et inexcusables» et «des actes répréhensibles mais qui s'expliquent aisément par l'exaspération de la population». Or ces jugements ne sont pas exclusifs: qualifier ces actes de honteux et d'inexcusables n'empêche pas de penser qu'ils sont explicables; ou à l'inverse tenter une explication n'exclut pas a priori qu'on les juge honteux et inexcusables. ■

# Pour que le moratoire porte ses fruits

(jd) Il y a une année, peuple et cantons décidaient de geler le programme nucléaire pour une période de dix ans. Une pause qui doit être mise à profit pour élaborer une politique basée sur un usage rationnel de l'énergie et sur le développement des énergies renouvelables, faute de quoi, à l'échéance, le nucléaire s'imposera en force. L'enjeu est donc d'importance.

Pour ce faire la Confédération dispose d'une base constitutionnelle, qui malheureusement ne prévoit pas des taxes d'incitation, et d'un arrêté qui déjà provoque de hauts cris (DP n° 1048). Il faut mettre au crédit d'Adolf Ogi la conception rapide d'un *Programme énergie 2000* (fin février 1990), élaboré avec la participation et le soutien des partis gouvernementaux et des principales organisations intéressées. Nous disposons enfin d'objectifs: stabiliser la consommation des énergies fossiles et de l'électricité d'ici la fin du siècle et développer les énergies renouvelables qui devraient représenter à la même échéance 0,5% de la production électrique et 3% de la chaleur. Ce programme sera soumis chaque année à évaluation. Par ailleurs la Confédération dispose déjà d'un crédit de 300 millions sur cinq ans pour prendre des mesures exemplaires dans ses propres bâtiments. Et, dans le cadre des programmes d'impulsion, un accent particulier a été mis sur la formation et le développement en matière d'énergie.

L'armistice énergétique qui semble aujourd'hui prévaloir est une condition du succès de l'entreprise: seule la mise en commun des forces de la Confédération, des cantons, des communes, des entreprises et des organisations économiques et écologistes permettra de relever le défi. Car la chasse à la fringale ne passe pas par une solution simple; elle exige au contraire la combinaison souple et imaginative de nombreuses mesures, coercitives et incitatives, l'intensification de la formation et du développement de nouveaux produits.

Pour atteindre les objectifs fixés encore faut-il que tous les acteurs concernés jouent le jeu. Ainsi trop de cantons n'ont pas encore établi leur propre programme; certains ont choisi des buts

par trop divergeants: ainsi Genève prévoit-il de stabiliser la consommation d'électricité au niveau actuel pour l'an 2035 seulement, ce qui laisse de beaux jours pour les importations et l'implantation de nouvelles centrales nucléaires. Les sociétés de production et de distribution d'électricité, publiques pour la plupart, ont également un rôle important à jouer. Le risque est grand qu'elles continuent d'investir selon la logique

de la croissance de la demande qui a prévalu jusqu'à présent, au nom de la sécurité de l'approvisionnement, et créent ainsi un fait accompli. Or nous sommes placés aujourd'hui devant des choix capitaux pour ce qui est de l'affectation de moyens financiers limités: ce qui est dépensé pour construire des installations centralisées de type classique ne sera pas disponible pour établir un réseau décentralisé de production. On peut ainsi légitimement se poser la question de l'opportunité du milliard investi par EOS pour améliorer la qualité de l'électricité produite à la Grande-Dixence (pas un kWh de plus) alors que la généralisation de l'électricité photovoltaïque exigera des capitaux importants. ■

JOURNALISME

## Bonjour la qualité

(jd) A Genève, la politique sociale est pour une grande part gérée non par des services cantonaux ou communaux mais par un établissement de droit public dont le nom dit bien la vénérable origine: l'Hospice général.

L'Hospice général n'en est pas moins tenu de mettre en œuvre la politique voulue et financée par l'Etat. Occasionnellement, il peut en résulter des conflits et il existe toutes sortes de moyens de les résoudre, des plus informels aux plus procéduraux.

C'est dans ce contexte qu'a lieu la mise à l'écart d'un cadre. Suspendu, il fait l'objet d'une enquête administrative. Dont les conclusions s'étalent dans le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* comme par hasard le matin même du jour où la commission administrative qui dirige l'établissement en est saisie. L'avantage du scoop prématuré sur l'information postérieure commentée, c'est qu'il grossit encore le trait, évite toute mise en perspective critique et peut tenter de peser sur l'événement. C'est ça, le journalisme de qualité ? ■

RÉFÉRENDUMS

## Aux urnes, citoyens

(yj) Emportées par la fièvre de boucler la législature et les grands dossiers qui l'ont animée, les Chambres fédérales votent à tour de bras lois et arrêtés. Dont certains ne manqueront pas de tirer les

citoyens aux urnes. Certes, le souverain ne se prononcera sans doute pas sur la loi du 21 juin 1991 sur les télécommunications, qu'une poignée d'ultra libéralisateurs argoviens vient d'attaquer à quinze jours de l'expiration du délai référendaire.

Mais le référendum est d'ores et déjà annoncé pour trois objets de la présente session parlementaire, la dernière de la 43<sup>e</sup> législature: adhésion au FMI, nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes et droit foncier rural. De vifs débats en perspective, comme d'habitude faussés d'avance, par les alliances bizarres du côté des partisans comme surtout des opposants, et à cause des préférences régionales et particulières l'emportant sur les considérations d'ordre plus général. ■

GENÈVE

## Ordre + contre-ordre = désordre

(jd) L'été ne porte pas chance au Conseil d'Etat genevois: L'année dernière, c'était la valse-hésitation de l'allocation de rattrapage qui s'ajoute à l'indexation des traitements des fonctionnaires: on supprime, mais on consulte et on négocie, on sollicite et on obtient l'appui du Grand Conseil pour tenir bon puis l'on passe un compromis très en retrait de ce qui n'était, si l'on a bien compris, qu'un ballon d'essai. Drôle de façon de gouverner.

Le scénario se répète, en pis, cette année. Pendant le mois d'août, le Conseil

# Les régions artificielles

*Comme souvent en politique, on propose de tout changer pour créer l'illusion de l'action (qui n'aboutit généralement pas), alors que quelques réformes relativement simples suffiraient...*

(pi) Deux députées radicales proposent d'ajouter un échelon à la vie politique vaudoise: les régions, entre communes et canton, devraient être reconnues et dotées de pouvoirs et de ressources financières propres. Elles supplanteraient les actuels districts, unités purement administratives.

## **Idee séduisante, mais inadéquate**

L'idée est en soi séduisante et correspond à un mouvement qui a débuté avec la nécessité, dans les années septante, qu'ont éprouvée les communes de se grouper pour mettre en place des réseaux d'épuration et améliorer la qualité de l'enseignement. Quelques associations existaient déjà auparavant, généralement pour la gestion de l'alimentation en eau. Il n'est pas sûr pourtant que les moyens proposés soient appropriés. Créer des conseils régionaux de 30 à 100 membres, qui éliraient ensuite leur exécutif, revient en effet à créer un niveau supplémentaire sans en supprimer un autre, d'où une confusion des compétences. Ces structures figeraient d'autre part les

groupements de communes à l'intérieur de frontières arbitraires sans tenir compte des diversités rencontrées sur le terrain: il n'est pas rare qu'une même commune participe à plusieurs associations, chacune pouvant toucher des localités différentes et pas forcément situées dans le même district. Enfin le mode d'élection proposé — par les législatifs communaux — n'est pas satisfaisant du point de vue de la représentativité: les majorités des législatifs communaux, souvent élus au système majoritaire, ne feraient que se renforcer au niveau supérieur, au détriment des minorités.

Il ne fait pas de doute pourtant que les communes sont de moins en moins autonomes: elles perdent des prérogatives face à un Etat toujours prêt à dénoncer le centralisme de Berne mais peu enclin à abandonner quelques compétences aux autorités inférieures. Mais il y a aussi perte de pouvoir des plus petites communes face aux plus grandes: à l'intérieur des groupements les premières mènent généralement la barque au détriment des secondes. Il y a enfin perte de substance démocratique:

d'Etat adopte un règlement transitoire désignant, conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, l'autorité habilitée à créer des «zones réservées» là où l'affectation prévue devrait être modifiée (en vue de densifier la zone villas, par exemple); parallèlement, le gouvernement décide de soumettre au Grand Conseil un projet de loi pour ancrer cette disposition de manière permanente dans le droit cantonal. Lorsque le règlement paraît dans la *Feuille d'avis officielle*, François Buffat le dénonce, dans le *Journal de Genève*, comme une «arme absolue» donnée au bouillant chef du département des travaux publics, le socialiste Christian Grobet.

Face à la polémique qui se développe, le Conseil d'Etat fait front: dans une conférence de presse, le libéral Claude Haegi et le radical Guy-Oliver Segond manifestent de manière tangible avec Chris-

tian Grobet l'unité du Conseil d'Etat et dégonflent la baudruche. Pourtant le parti radical réclame le retrait du projet de loi, la Chambre immobilière fait recours au Tribunal fédéral pour violation des droits constitutionnels.

Et mercredi 11 septembre le Conseil d'Etat fait volte-face. Il pouvait attendre la séance du Grand Conseil ou même le jugement du Tribunal fédéral; mais il y a à nouveau des conseillers d'Etat qu'un francement de sourcil des milieux immobiliers suffit à faire changer d'avis. Des décisions régulières et publiées sont purement et simplement annulées: le règlement est abrogé, le projet de loi retiré. Un beau gâchis pour la crédibilité collective du gouvernement. Le plus drôle, c'est que ce règlement et ce projet de loi ne donnaient pas une compétence au département des travaux publics, mais bien au seul Conseil d'Etat: peut-être, en effet, était-ce dangereux. ■

les groupements scolaires sont généralement l'affaire des municipaux des écoles; un projet régional d'épuration ou la construction d'un nouveau collège sera décidé en assemblée de syndics... Les législatifs communaux n'ont le plus souvent qu'à entériner ce qui leur est proposé et il n'est pas rare qu'ensuite aucun contrôle sérieux de gestion ne soit possible.

## **Cadrer les conditions d'une collaboration démocratique**

Moyennant quelques aménagements, ces associations de communes offrent pourtant une base de travail valable. La loi en règle le fonctionnement, mais beaucoup de ces groupements lui échappent actuellement: tous ceux, et ils sont majoritaires, qui sont réglés par une convention. Plutôt donc que de viser une modification constitutionnelle, il y aurait lieu, plus simplement:

- De favoriser les fusions de communes, comme l'a fait le canton de Fribourg, pour équilibrer au maximum les forces en présence dans les associations. Cette mesure nécessite un engagement financier de l'Etat.

- De réviser la législation qui règle les associations de communes, notamment dans le sens d'une plus grande transparence des décisions et d'un accroissement sensible du contrôle par les organes législatifs communaux.

- De soumettre toutes les associations intercommunales, également celles qui sont actuellement régies par une convention, à cette législation.

- De revoir la répartition des tâches entre canton et communes au profit de ces dernières, ou au moins de celles qui se donnent les moyens de gérer ces compétences nouvelles. Il serait envisageable que le contrôle de l'Etat en matière d'urbanisme par exemple ne soit pas le même à l'égard des communes ou groupes de communes selon qu'elles disposent d'un service technique reconnu ou non.

Souvent pour des raisons financières, sous l'impulsion de la Loi fédérale sur les investissements dans les régions de montagne ou de la Loi cantonale sur le développement économique régional, les communes de l'arrière-pays ont créé des associations dynamiques. Cette structure souple et adaptée à chaque région est le lieu adéquat pour régler les questions intercommunales. Les propositions des députées radicales ne feraient, elles, qu'aller dans le sens d'un centralisme pseudo-démocratique figé sur des structures artificielles. ■

# Yvette Jaggi à la première personne

*Celle que nos lecteurs connaissent sous les initiales (y) a écrit un livre: «Ce n'est pas le moment de mollir». Notes de lecture.*

(ag) C'est un livre de circonstances, la sortie coïncide avec les élections fédérales où Yvette Jaggi joue une forte mise; et un livre de recul sans allusion directe à la péripétie électorale. Il se veut l'expression d'un engagement pour la chose publique qui dépasse les aléas des urnes. La page de jaquette du livre dit cela. Photographie de l'auteur comme à la une d'un journal sur les deux tiers de la couverture: l'actualité l'exige. Et cette référence par le titre au combat politique: *Ce n'est pas le moment de mollir*. Mais ce titre gros sel a ses subtilités. La formule impérative est habillée en langue écrite: le populaire «c'est pas le moment» devient «ce n'est pas le moment». La mise en page met en évidence l'allitération des mo-mo! Et sous la plume d'une féministe, l'usage de cette

formule à connotation virile dédramatise, un peu à la vaudoise, mais surtout à la manière personnelle d'Yvette Jaggi qui est une conteuse et imitatrice des accents locaux exceptionnellement douée, ce que savent les parlementaires fédéraux quand une après-séance se prolonge dans une taverne bernoise.

## Essai sans langue de bois

Ce don, littérairement, Yvette Jaggi l'exprime par son sens du portrait, au dessin aigu et mordant, jamais si inspiré que lorsqu'il s'agit d'un conseiller fédéral, tels (voyez DP) Flavio Cotti, Kurt Furgler ou Honegger, dont j'ai oublié le prénom, mais qui se souvient encore de l'homme même?

En dépit du titre, ni verve, ni portraits dans *pas mollir*. C'est un essai pour par-

ler politique, à la première personne, sans langue de bois.

Le fil conducteur est la manière dont des chapitres de notre vie publique ont été découverts par l'auteur, chronologiquement, dans le développement d'une carrière: le consumérisme, la femme en politique, l'équilibre des pouvoirs en Suisse, l'Europe, la presse (DP y tient une place singulière), la ville et l'urbanisme, la culture dans la cité...

Sur chacun de ces thèmes, Yvette Jaggi ne recherche pas un approfondissement théorique. Elle en souligne l'importance subjective et objective, elle juge en disant «je». Elle rappelle et expose les partis qu'elle a pris, qu'elle prend, qu'elle prendra.

## N'est pas prophète en son pays...

A signaler une vivacité plus marquée au chapitre de la presse. Yvette Jaggi entretient avec elle une relation privilégiée: elle en consomme jusqu'à plus soif; elle a des liens personnels avec plusieurs membres de la corporation; elle y occupe, comme figure nationale, une place de choix. Toutefois elle ne prophétise pas en son pays. *24 heures* qui a créé une page quotidienne où s'expriment des responsables de l'économie et de la politique ne lui a pas ouvert cette tribune, malgré ses responsabilités fédérales et communales, alors que l'ancien syndic radical Chevallaz avait, lorsqu'il était en fonction, sans partage, une chronique hebdomadaire.

Il y a une philosophie de l'action politique qui pour Yvette Jaggi consiste à être la première. La première personne n'a pas pour elle seulement un sens grammatical. Ce n'est pas vouloir être la première en rang; les priorités protocolaires ne sont pas son genre. C'est, en terme d'alpinisme, réaliser une première, frayer une voie nouvelle: pulsion d'ascension ennoblée. Être la première conseillère aux Etats vaudoise, être la première syndique de Lausanne. Plus possible d'être, la première conseillère fédérale, mais peut-être quand même, contrairement à M<sup>me</sup> Kopp la première qui irait jusqu'au bout de son mandat. Cette volonté dépasse le désir d'inscrire son nom sur les tables. Il s'agit plutôt de créer un événement — repère pour la cause des femmes, pour l'ébranlement des pesanteurs accablantes du radicalisme vaudois.

Il m'est arrivé de poser à Yvette Jaggi la question: la première, oui, bravo, mais pour quoi faire? A ses yeux ma question n'était pas pertinente. Le succès change les données du problème qui dès lors

## Gentille provocation petite bourgeoise

(pi) Un des secrets de la réussite commerciale japonaise est, paraît-il, de ne pas s'interroger sur l'utilité d'une invention avant de la lancer sur le marché. Sa présence même est censée suffire à créer le besoin.

Pierre Keller n'est pas Japonais, mais il a transposé au marché de l'art ce qui s'appliquait auparavant à celui de l'électronique ou des voitures. L'artiste vaudois n'utilise à vrai dire pas une technique spécialement moderne et n'est pas à proprement parler un grand inventeur: il est fidèle à ses Polaroid, généralement flous et gentiment provoquants; la seule innovation a été d'en faire des agrandissements au mètre carré. Le génie de Keller, qui dépasse encore celui des Japonais, c'est de faire n'importe quoi — c'est à dire de s'amuser — et d'oser ensuite montrer le résultat. Le produit créera la demande. La dernière

exposition de Keller est la parfaite illustration de cette technique de marketing. *Horses* montre une vingtaine de culs de chevaux au mètre carré, pris à la sauvette au haras de Cluny. La loi des nombres veut qu'il y ait quelques effets intéressants, voire même esthétiques. Il n'y a guère plus à en dire.

On sait la relation trouble qu'entretient l'homme avec le cheval, support d'une grande palette de fantasmes, mais les photos de Keller n'apportent aucune contribution nouvelle à ce chapitre. Elles se résument finalement à une gentille provocation petite bourgeoise.

Les Suisses sont suffisamment complexes pour que Keller survive même à un improbable déclin de l'Empire du Soleil levant. ■

Pierre Keller, *Horses, haras de Cluny*, au Musée de l'Elysée à Lausanne jusqu'au 3 novembre. Trois autres expositions ont lieu en même temps: Alexandre Delay, *Hier je n'ai pris aucune photographie* — les croquis photographiques d'un peintre; *Les 70 ans de l'«Illustré»* — genre album de photos un peu rébarbatif reprenant une couverture et une actualité par année; *Lehnert et Landrock*, une série de prises de vue mises en scène en fonction des désirs et des rêves de la métropole, faites en Algérie et en Tunisie entre 1903 et 1914.

# Panique à bord

*De la théorie des cercles, on passe à celle des dominos pour envisager l'élargissement de la Communauté européenne. Jacques Delors a-t-il une nouvelle fois joué avec l'effet d'annonce ? La situation est pour l'instant confuse, tant en ce qui concerne les pays de l'Est que ceux de l'AELE.*

L'Histoire s'accélère. Mais la Communauté donne l'impression d'être paralysée. Les bouleversements en URSS et

n'est plus à résoudre selon les calculs anciens; le mouvement politique aussi se démontre en marchant.

Certes il ne s'agit pas seulement d'imposer sa personne, mais d'être reconnu-e comme symbole politique d'un choix (femme, Europe, socialisme), de promouvoir cette cause en l'incarnant et en lui donnant publiquement la place la première.

Yvette Jaggi, qui n'a cessé d'être fascinée par la critique du paraître de la société de consommation médiatisée (voir sa bibliographie, Eco, Baudrillard — trois titres — Lipovetsky, Yonnet), laisse penser que le paraître fait partie congénitalement de la geste politique. Ces développements sont exposés dans une écriture agréablement soutenue, que balancent même parfois des périodes oratoires, qui trahissent un rien de déformation professionnelle.

## Le côté petite fille

Au chapitre des références culturelles, Rousseau et Saint-Exupéry nous sont donnés comme phares. Ce n'est pas l'originalité qui frappe — on ne saurait la rechercher en ce domaine — mais une sorte de spontanéité, comme une fixation affectueuse d'enfance. Car Rousseau, même annoté par le «*tendre et subtil Starobinski*» est-il si «*transparent et aimable*» ?

J'ai toujours été fasciné quand chez l'homme et la femme publics se découvre le petit garçon ou la petite fille qu'ils ont été et, on s'en félicite, sont encore un peu.

Yvette Jaggi ne se raconte guère, mais assez pour laisser entrevoir parfois, aussi, sous les réflexions de M<sup>me</sup> la syndique et de M<sup>me</sup> la conseillère aux États, ce côté petite fille, qui, il est vrai (p.13) avait, déjà «*une année d'avance à l'école primaire*». ■

Yvette Jaggi: *Ce n'est pas le moment de mollir*, Editions Zoé, 1991.

dans les pays de l'Est constituent un défi historique. Nul ne le conteste. Mais quand il s'agit de faire un geste, de donner un «signal politique», la belle unanimité s'évanouit. «*On risque d'être largement dépassé par l'événement*» mettent en garde certains observateurs.

Les changements survenus à Moscou rendent désormais inévitable l'élargissement de la Communauté. C'est une première certitude. Dans une récente interview accordée à *Libération*, Jacques Delors souligne que «*l'élargissement de la CE est souhaitable, nécessaire, impératif et que la perspective d'une Communauté à 24 ou 27 pays n'est pas écartée*». «*Il est clair que ce qui s'est passé à Moscou aura une influence sur le processus européen*» a déclaré de son côté à la presse début septembre M. Andriessen, vice-président de la Commission européenne, «*on ne peut pas exclure que la Communauté future aura 24 membres, voir même davantage; or, ses structures institutionnelles ne sont pas conçues pour une telle évolution*».

Et M. Andriessen d'estimer que l'approfondissement doit se faire en tenant compte des perspectives d'élargissement et la réflexion porter parallèlement sur les deux éléments.

## Des trois cercles à la «théorie pacifique des dominos»

Pas d'ouverture de négociations d'adhésion avant l'achèvement du marché intérieur, c'est-à-dire avant 1993, répétait systématiquement la Commission à quiconque venait frapper à sa porte. Ce principe est donc devenu caduc. De même, le thème des «cercles concentriques» est à revoir. Dessinant l'Europe du futur, Jacques Delors avait imaginé une structure comprenant un premier cercle avec les Douze, un second avec les pays de l'AELE et un troisième avec les pays de l'Est. Depuis la candidature suédoise et l'«avis positif» de la Commission à la demande autrichienne, le second cercle perd de sa consistance. Surtout que dans le nouveau contexte, il sera difficile de faire attendre Vienne pour cause de neutralité (une notion à redéfinir complètement). Quant au

troisième cercle, il faut faire face à l'impatience croissante de Varsovie, Prague et Budapest, mais aussi songer à accueillir les Pays Baltes, que le Danemark souhaite intégrer dans la Communauté le plus rapidement possible, il change donc lui aussi d'aspect. Toujours prompt à réagir, Jacques Delors vient de proposer une intégration progressive des pays de l'Est au fur et à mesure de la remise en état de leurs économies, ce qu'il appelle la «théorie pacifique des dominos».

## Les intérêts intérieurs d'abord

La tâche est exaltante, historique. Les Douze, à Bruxelles, se montrent pourtant bien timides et timorés. La discussion, le 6 septembre, entre les ministres des Affaires étrangères sur trois propositions de la Commission a ainsi tourné court. Pas question de se montrer plus souple dans les négociations sur des accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. La France, la Belgique et l'Irlande pensent d'abord à leurs agriculteurs. Les négociations sont donc bloquées et la proposition de conclure un accord similaire avec la Bulgarie et la Roumanie et celle concernant un accord commercial avec l'Albanie sont restées sur la table. Beau geste politique en vérité.

## Pas d'échec sans perdre la face

Il n'en reste pas moins que la Communauté ne peut se permettre d'échouer ni dans les négociations avec les pays de l'Est ni à plus forte raison dans celles avec les pays de l'AELE sur l'EEE. C'est une deuxième certitude. Pour la plupart des observateurs, les événements de Moscou obligent les Douze à conclure au plus vite l'accord sur l'EEE, au risque sinon de perdre complètement la face. Le problème ne se trouve pas à la Commission, mais dans les États membres qui sont toujours talonnés par leurs propres lobbies. Il est généralement plus facile d'agir sous la contrainte. On en saura davantage à la fin du mois, après la réunion conjointe CEE/AELE à haut niveau. Mais l'atmosphère ambiante incite plutôt au pessimisme. La date du sommet extraordinaire des chefs d'Etat (pour discuter de l'Est), prévue initialement pour la mi-septembre, n'est toujours pas fixée.

C'est la panique à bord: quand les uns sont prêts à faire le pas, les autres reculent, et vice-versa. Espérons que l'on aura cessé de tergiverser avant que le bateau ne coule...

de Bruxelles: Barbara Speziali

L'INVITÉ DE DP

# Le prix de l'essence en Suisse

**La Commission des cartels démantèle ce qu'elle avait contribué à créer il y a seize ans. Le marché s'en portera-t-il mieux ?**

**Jean-Christian Lambelet**

Professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève.

Jusqu'à tout récemment, un changement dans le prix de l'essence était annoncé et appliqué de manière pratiquement simultanée et uniforme par toutes les compagnies. C'était si clair que cela n'a pas échappé au public et beaucoup y voyaient le signe que quelque chose ne jouait pas sur le marché de l'essence, qu'on devait se trouver en présence d'un cartel. En réalité, cette synchronisation résultait de l'existence d'un *système organisé* mis en place en 1975 (premier choc pétrolier) à l'instigation des autorités, c'est-à-dire de la Commission des cartels.

Ce système, qui vient d'être aboli, fonctionnait en gros de la manière suivante.

## ici et là

Inauguration du centre régional Amnesty international en Suisse romande, le samedi 21 septembre de 11 à 16 heures, rue de la Grotte 6, à Lausanne. Musique, animation, exposition, etc.

## DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouis Cornuz,

Jean-Christian Lambelet

**Abonnement:** 70 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

**Composition et maquette:** Monique Hennin  
Pierre Imhof, Françoise Gavillet

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Au départ, on prenait le prix de l'essence sur le marché libre dit de Rotterdam. Comme ce prix est en dollars, on le convertissait en francs suisses au moyen du taux de change courant et on y ajoutait les frais de transport sur le Rhin pour obtenir le prix «c.a.f.» (coût, assurance, fret) à Bâle. A ce dernier, on ajoutait les diverses taxes et impôts frappant l'essence ainsi que des marges brutes pour les grossistes et les détaillants. Il en résultait le prix maximum ou «prix de référence» valable pour la Suisse (en plaine et service compris).

### Prix de référence et prix moyen

Au début d'avril 1990, par exemple, le prix maximum ainsi calculé s'établissait à 1,13 franc par litre de super. De ce montant, le prix à Rotterdam (converti en francs suisses) représentait 23,0%, le transport sur le Rhin 1,4%, les droits et taxes prélevés par la Confédération pas moins de 57,7%, la marge brute des grossistes 7,3% et celle des détaillants 10,6%. A noter que, dans ce système organisé, ces marges étaient considérées comme des plafonds et que rien n'interdisait aux détaillants individuels d'en pratiquer de plus petites, et cela selon les conditions locales (concurrence plus ou moins vive avec d'autres détaillants), selon le mode de vente (self-service ou non) et selon les contrats passés avec les grossistes. C'est ce qui explique que le prix à la colonne pouvait différer, de manière souvent appréciable, de station-service à station-service. C'est aussi ce qui explique que le prix *moyen* à la colonne ait toujours été inférieur au prix maximum. Ainsi, au début d'avril 1990, le prix moyen pour la super se montait à 1,05 franc alors que le prix maximum s'établissait à 1,13 franc, comme dit.

En 1975, au moment où ce système organisé fut mis en place, l'approvisionnement du marché suisse était assuré par une cinquantaine d'importateurs-grossistes, dont une majorité d'importateurs indépendants (tous n'étant pas petits, vide Migrol) et un petit nombre de filiales suisses des compagnies pétrolières interna-

tionales, la part de ces dernières étant cependant prépondérante. De manière générale, les indépendants se ravitaillaient principalement sur le marché de Rotterdam, lequel était essentiellement un marché d'excédents de production où les prix fluctuaient fortement. En période de pénurie globale, les prix sur ce marché «résiduel» tendaient donc à être très élevés, ce qui pouvait se traduire par des difficultés plus ou moins aiguës pour les indépendants, alors que les filiales suisses des multinationales pouvaient généralement compter sur un approvisionnement plus sûr et à meilleur compte, et cela en raison des contrats à long terme qui les liaient à leurs maisons-mères. Ce fut ce qui arriva lors du premier choc pétrolier (1973-1975) où les prix augmentèrent si fortement à Rotterdam qu'on pouvait en concevoir des craintes pour la survie des indépendants ou, en tout cas, pour certains d'entre eux. Voyant cela, la Commission fédérale des cartels conclut en 1975 qu'il convenait d'accorder une certaine *protection* aux indépendants afin d'empêcher que le marché suisse de l'essence ne devînt par trop oligopolistique; ce qu'elle fit en proposant le système organisé qu'on vient de décrire, lequel fut adopté et appliqué jusqu'à tout récemment (fin juin 1991).

### Le système fonctionnait

Ce système soulève au moins deux problèmes intéressants. Le premier, d'ordre déjà historique, est de savoir si, dans ce système, le prix de l'essence montait plus vite qu'il ne descendait. Cette vue, très répandue dans le public, vient de faire l'objet d'une analyse économétrique détaillée (avec Guy Buehler), laquelle sera publiée le 21 de ce mois dans un chapitre spécial des *Analyses et prévisions* de l'Institut 'Créa'\* de macroéconomie appliquée. La conclusion en est claire: scientifiquement parlant et jusqu'à plus ample informé, il n'y a aucune indication fiable et solide qui permette d'affirmer qu'en Suisse le prix de l'essence montait plus vite qu'il ne descendait. Autrement dit, et selon toutes apparences, le système organisé qu'on a décrit était appliqué de manière non seulement honnête, mais aussi strictement symétrique.

Une deuxième question est celle de savoir ce qui va se passer maintenant que ce système a été aboli suite à une «enquête préalable» de la Commission des cartels, laquelle était pourtant à son origine. En 1975, la Commission avait raisonné que ce système se justifiait si on voulait éviter que la branche ne devienne par trop oli-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Les nouveaux chrétiens

gopolistique. Seize ans plus tard, ce sont ses inconvénients qui se sont imposés à la Commission. En effet, l'approvisionnement via le Rhin et Bâle ne représente en moyenne qu'un peu plus d'un tiers du total, les importations par pipeline comptant pour un peu moins de 40%, le solde venant par le rail (environ 18%) et par la route (8%). Dans la mesure où les importations n'arrivent pas par Bâle sont meilleur marché, ce qui est souvent (et de plus en plus) le cas, mais que les prix continuaient de se fonder sur ceux à Bâle, il en résultait la création de *rentes* pour les importateurs ne passant pas par Bâle.

## Baissera, baissera pas ?

Ce sont ces *rentes*, réelles ou non, mais probablement réelles, que la Commission des cartels a récemment prises dans son collimateur. De leur disparition, elle espère des prix plus bas pour le consommateur. Sera-ce le cas ? C'est possible, mais ce n'est pas sûr, les choses ayant changé assez fondamentalement depuis l'époque du premier choc pétrolier. Ainsi, le marché de Rotterdam n'est plus aujourd'hui un marché secondaire où s'achètent et se vendent des excédents de production, mais c'est devenu le marché mondial — ou en tout cas européen — sur lequel plus ou moins tout le monde s'approvisionne, y compris les filiales suisses des grandes multinationales. A cet égard, indépendants et filiales des multinationales se trouvent, désormais et très largement, sur un pied d'égalité quant à leurs sources et conditions d'approvisionnement.

Ce n'est, en revanche, guère le cas pour les moyens et frais de transport depuis l'étranger. D'une part, les coûts de transport sur le Rhin risquent d'augmenter plus ou moins fortement à l'avenir, la CE ayant décidé de lancer une campagne de désarmement visant les moyens de transport pétrolier (péniches, barges) sur le fleuve. D'autre part, les pipelines à destination de la Suisse, qui sont généralement utilisés au-dessous de leur capacité, voire très au-dessous, se terminent dans des raffineries ou des dépôts appartenant à quelques grandes multinationales bien que les oléoducs eux-mêmes soient la propriété de sociétés séparées...

## Et après ?

Quels seront, dans ces circonstances, les effets de l'abolition du système organisé sur la structure de la branche, sur le genre et le degré de concurrence (ou d'absence de concurrence) qui y régnera et, par voie de conséquence, sur le prix moyen de l'essence en Suisse? A priori cela n'est pas

M<sup>gr</sup> Biffi, cardinal archevêque de Bologne, est apparemment un lecteur assidu de *L'Atout*, que dirige avec tant de compétence et de dévouement M<sup>me</sup> Geneviève Aubry.

*L'Antéchrist est parmi nous !* annonce-t-il *urbi et orbi*.

Et de proposer une solution élégante au problème n° 1 d'aujourd'hui: maintenant que le communisme est nettement en perte de vitesse, ceux dont le fonda de la pensée était l'anti-communisme, risquent de se trouver dans un désarroi émouvant, avec si j'ose dire une pensée sans fond...

M<sup>gr</sup> Biffi les rassère en quelque sorte. Hier communiste, l'Antéchrist — le diable, si vous préférez — n'a fait que changer de masque. C'est aujourd'hui un philanthrope, un pacifiste et un non violent — on croirait entendre M<sup>me</sup> Sandoz, qui rappelait très justement que l'intolérance et le fanatisme sont à chercher dans les rangs des objecteurs de conscience. C'est aujourd'hui un écuméniste et un écologiste — *horresco referens*. Bref, le Malin prend les traits d'un authentique disciple du Seigneur, mais son seul but est de tromper les hommes et de mener l'humanité à sa perte... Voyez les jeunes: trompés par le faux christianisme d'un Léon Tolstoï (n'a-t-on pas vu le périodique catholique *Famille Chrétienne*, poussé

clair du tout et seul un «suivi» permettra de dire si les effets conjugués de cette abolition et d'éventuels changements de structure et de comportement dans la branche se traduiront par une baisse du prix moyen de l'essence (toutes choses par ailleurs égales), comme la Commission des cartels l'espère, ou par un prix largement inchangé, voire (ce qui n'est pas exclu) par un prix en hausse.

Quoi qu'il en soit, ce ne sera qu'avec un recul de plusieurs mois au minimum qu'on pourra commencer à se faire une idée de ce sujet. L'analyse économétrique du prix de l'essence qu'on a mentionnée plus haut se prête particulièrement bien à un tel suivi. Nous ne manquerons d'y procéder et d'en faire connaître les résultats au cours de l'année prochaine, peut-être à l'occasion d'un colloque consacré au marché et au prix de l'essence en Suisse. ■

\*Analyses et prévisions, Institut 'Créa' DEEP/HEC, Université de Lausanne, 1015 Lausanne.

par une étrange aberration, offrir en cadeau à ses abonnés le roman de *Guerre et Paix*, ils sont persuadés en toute bonne foi d'être à l'école de Jésus Christ, et cela d'une manière plus authentique et plus cohérente qu'en se conformant à la tradition. Victimes de leur générosité, «ils sont fascinés par l'idée de la non-violence et de l'anti-militarisme, suivant ainsi, sans en être conscients, les enseignements d'un écrivain noble, mais radicalement païen». Ne les a-t-on pas vus s'élever contre la guerre du Golfe ?

Je parlais de M<sup>mes</sup> Aubry et Sandoz: je ne crois pas me tromper en avançant que M<sup>gr</sup> Biffi a beaucoup lu, également, le pasteur Chavannes.

Quoi qu'il en soit, nous voici à même d'esquisser le portrait du véritable chrétien: militariste, partisan des interventions musclées — je n'irais pas jusqu'à dire: belliciste — très ouvert au commerce des armes, très ferme vis à vis des frères égarés (protestants) et vis à vis des païens (juifs, musulmans, bouddhistes, «tolstoïens», etc); fort ami de l'expansion industrielle — l'écologie n'étant en somme que pure idolâtrie, une sorte de panthéisme déguisé; misanthrope prudent — on sait assez où mène la philanthropie: Marat, qui se disait «ami du peuple», et même sans aller jusque là, les prétes ouvriers... Le général «chrétien» Aoun, de ce point de vue-là, est exemplaire — un exemple malheureusement méconnu...

Pour ma part, complètement perverti, j'inclinerais vers un autre modèle: celui de ce petit garçon de Turin, qui était malade... La doctoresse monte les cinq étages du HLM où il habitait, pénètre dans la chambre surchauffée, lui demande comment il va — petit visage souffreteux, yeux agrandis par la fièvre. Le gosse se contente de hausser les épaules, dans un geste de couci-couça. Puis il murmure: «*E tu, dottoressa, come stai ?* ■

## Voisinage

A partir de la rentrée les écoliers de neuf et dix ans de Montbéliard apprennent aussi l'allemand. Cette ville, pendant plusieurs centaines d'années liée au Wurtemberg, veut soigner ses liens avec ses voisins alémaniques. Pour ceux qui l'ignorent, Montbéliard s'appelle Mömpelgard en allemand. ■

# L'un est pour, l'autre pas

*Le moins que l'on puisse dire est que les conseillers fédéraux ont du mal à s'en tenir à la ligne qu'ils s'étaient eux-même fixée à propos des négociations sur l'Espace économique européen.*

(y) Notoirement divisé sur la question de la Suisse face à la Communauté européenne, le Conseil fédéral donne désormais le spectacle de ses divergences, sur un fond de «Guggemusik» (NZZ) moins drôle que la vraie. Tout a commencé par une pleine page signée Kaspar Villiger sur le difficile chemin à la rencontre de l'Europe des Douze (NZZ, 24-25 août 1991); puis il y eut les interviews parallèles et partiellement contradictoires de trois conseillers fédéraux sur le même sujet. (*Tages-Anzeiger*, 4 septembre 1991).

Le 7 septembre à Sils-Maria, la cacophonie atteignait (provisoirement ?) son comble, avec fâcherie et brouille publique entre latins du plus spectaculaire effet, donc largement médiatisé. Tout le monde sait désormais que le discours du président Flavio Cotti, qui exprimait son scepticisme personnel — et parfaitement fondé — quant à l'issue des négociations EEE, a fait prendre la fuite à Jean-Pascal Delamuraz, qui a tant voulu que son département prenne le leadership en matière d'intégration européenne.

## Aller-retour

Mais le chef de l'Economie publique n'a pas mis une semaine pour se ranger à l'avis du président de la Confédération: dès le 13 septembre à Salzbourg, il disait à son tour ses doutes, sur le Traité EEE lui-même comme sur la possibilité pour la Suisse d'y adhérer le cas échéant. A son tour, il évoquait une candidature directe à la Communauté, à l'instar de l'«Euro-initiative» jusqu'ici tant décriée comme un coup d'épée dans le dos des négociateurs suisses...

Par delà l'incident de Sils-Maria, dont les jours suivants ont bien révélé le caractère surfait, pour ne pas dire bouffon, se pose une fois de plus la question de la collégialité. Ce devoir de réserve imposé aux membres d'un collège gouvernemental une fois prise toute décision d'importance n'a jamais été autre chose qu'un moyen de museler la minorité pour donner à l'extérieur une image d'unité lisse. On voit bien tout ce que cette consigne du silence donnée aux dissidents fait gagner à l'autorité en

termes de sereine dignité et de cohérence apparente; mais on voit aussi tout ce que le fonctionnement de l'institution démocratique y perd en clarté et en transparence, indispensables à la lecture des événements par les citoyens, qui ne sont pas des insiders.

## Géométrie variable

L'intolérance des majoritaires varie selon les temps et les lieux. En Pays de Vaud, quand il s'agissait de «tenir» les municipaux socialistes de Lausanne et d'ailleurs, le principe de la collégialité était invoqué jusque devant le juge. Le Grand Conseil eut même à s'occuper de l'idée bizarre, alors très en faveur chez les radicaux, d'ancrer le principe dans la loi sur les communes! Les députés ont même eu l'imprudence de renvoyer en mars 1989 une motion Michel Margot sur ce sujet au Conseil d'Etat, un Exécutif dont le président pour 1991, le radical Philippe Pidoux, vient de faire lui-même une incursion publique — et à sa manière, toujours exagérée (et donc insignifiante aurait dit Voltaire) — dans le domaine de l'asile, un problème dont

## Difficile union

(c) Il y a plusieurs façons d'envisager un élargissement des alliances politiques pour le parti socialiste. C'est ce qui se produit actuellement au Grand Conseil zurichois. En mai, le groupe parlementaire socialiste avait décidé d'admettre les deux élues du mouvement *Femmes en politiques* à participer à ses travaux. Dans ces conditions, un député, haut fonctionnaire de la ville de Zurich, décida de ne plus collaborer à l'activité du groupe car il estimait que l'admission de personnes souvent hostiles au PS (une des élues est secrétaire du Parti du travail zurichois) empêchait des délibérations franches sur des problèmes importants. Ce refus, motivé, a provoqué des discussions approfondies qui ont abouti, au début du mois, à une décision d'admettre les deux députées dans des conditions précises qui ne leur donnent qu'un droit limité de collaborer aux travaux du groupe, tout en leur

il laisse par ailleurs volontiers la difficile gestion courante à son collègue socialiste Daniel Schmutz.

Les entorses au silence collégial ne sont donc pas une spécialité fédérale ni municipale. Il est juste que les citoyens sachent ce que pensent tous leurs élus, et pas seulement ceux qu'ils ont délégués dans une assemblée législative. A quoi bon donner l'image de l'unité, si elle est de toute évidence feinte ?

Autre conséquence, non tirée à notre connaissance, de la liberté d'expression des membres d'un collège sur les grandes controverses qu'il connaît inévitablement deux ou trois fois par année: à partir du moment où, par exemple, les sept Sages n'ont plus à se prononcer sur tout à l'unisson, leur cercle peut sans dommage s'élargir. Du coup, la réforme du gouvernement demandée notamment par l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats René Rhinov (rad./BL) devient encore plus souhaitable; et l'opposition du Conseil fédéral en place à sa transformation en un véritable cabinet ministériel devient carrément insoutenable malgré le fâcheux corollaire d'un nécessaire arbitre.

S'agissant de l'Europe, le discours présidentiel de Sils-Maria ne méritait peut-être pas de faire tant de remous médiatiques. Mais ce discours entrera peut-être dans l'histoire comme le tournant dans une direction qui ne sera plus de l'ordre de la péripétie, mais bien de la nécessaire réforme institutionnelle. ■

permettant de travailler utilement au sein d'un parlement où les élus isolés n'ont aucun pouvoir. La décision a été approuvée à une faible majorité, car les partisans du «pas d'ennemis à gauche» ont cherché jusqu'au bout à élargir la collaboration d'éléments n'appartenant pas au parti socialiste.

Un contrat réglera la question. ■

## Départ public

On sait que le *Tages-Anzeiger* est en phase de «reprise en mains»; dernier épisode en date: le départ du rédacteur en chef à la suite de difficultés avec le conseil d'administration. Mais il faut reconnaître au grand journal zurichois le mérite d'avoir très largement informé ses lecteurs sur cette actualité, publiant des avis divergents et plusieurs communiqués. En Suisse romande et dans la plupart des journaux, ce genre de nouvelle est généralement liquidée en quelques lignes. ■